GOLF DE LA NIVELLE

**39° MASTERS de La Nivelle**

**12 - 14 Avril 2024**

REGLES LOCALES

**Les Règles Locales Permanentes de la FFGolf 2024 s’appliquent.**

Les Règles Locales suivantes sont **spécifiques** du *parcours* de La Nivelle

BUNKERS – R.12

Les lèvres des « *bunkers »* font partie de la « *zone générale »* et sont considérées comme engazonnées, non tondues à hauteur de fairway. Un dégagement selon la **R.16.3b** sera autorisé pour une **balle « *enfoncée* » dans une lèvre de bunker.**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS – R. 16.1

Sont des « *obstructions inamovibles »*, et donnent droit à un dégagement sans pénalité :

* Les chemins **goudronnés ou bétonnés**
* L’ensemble « arbre **avec** tuteur »
* Au green du trou n°4, les zones de terre dénudées
* Les ornières bordant le chemin bétonné entre les trous 6 et 7
* Au trou n° 11, à hauteur du 135m de Droite, les zones gravillonnées dans le rough

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

Sont « *éléments partie intégrante »* du « parcours », et ne donnent pas droit à un dégagement :

* Les chemins autres que goudronnés ou bétonnés
* Les seuls rondins de protection à la base de certains troncs
* Le grillage protégeant l’ex départ blanc du trou n° 18

GRILLAGE **- Trou n° 5** :

Durant le jeu du trou n°5, lorsque le grillage protégeant le départ du 6 interfère directement avec la « *ligne de jeu »*, le joueur peut en **option additionnelle** dropper une balle sans pénalité dans la **Dropping Zone** à Gauche.

MAIS ce dégagement n’est autorisé que si la balle en jeu repose plus près du trou que la position de la DZ. RLocale Type E6

ZONES A PENALITE – R. 17

Trou n° 5 & 6 : Les « *Zones à Pénalité »* sont délimitées en jaune.

Trou n° **8** : La zone à pénalité est délimitée en rouge. Nouveauté : **le jeu n’y est plus interdit**. Les joueurs désirant jouer la balle dans la zone à pénalité, sont toutefois invités à la plus grande prudence

La Règle locale type E3 s’applique : on place à une Longueur de club

**Temps de jeu** : Le Comité a établi un temps de jeu limite à **4h22**.

Le recording se fait au secrétariat en présence des 3 joueurs/ses.

**Pénalité pour infraction à une règle locale : *pénalité générale***

**Golf de La Nivelle : 05 59 47 18 99**

GOLF DE LA NIVELLE

**39° MASTERS de La Nivelle**

**12 - 14 Avril 2024**

REGLES LOCALES

**Les Règles Locales Permanentes de la FFGolf 2024 s’appliquent.**

Les Règles Locales suivantes sont **spécifiques** du *parcours* de La Nivelle

BUNKERS – R.12

Les lèvres des « *bunkers »* font partie de la « *zone générale »* et sont considérées comme engazonnées, non tondues à hauteur de fairway. Un dégagement selon la **R.16.3b** sera autorisé pour une **balle « *enfoncée* » dans une lèvre de bunker.**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS – R. 16.1

Sont des « *obstructions inamovibles »*, et donnent droit à un dégagement sans pénalité :

* Les chemins **goudronnés ou bétonnés**
* L’ensemble « arbre **avec** tuteur »
* Au green du trou n°4, les zones de terre dénudées
* Les ornières bordant le chemin bétonné entre les trous 6 et 7
* Au trou n° 11, à hauteur du 135m de Droite, les zones gravillonnées dans le rough

ELEMENTS PARTIE INTEGRANTE

Sont « *éléments partie intégrante »* du « parcours », et ne donnent pas droit à un dégagement :

* Les chemins autres que goudronnés ou bétonnés
* Les seuls rondins de protection à la base de certains troncs
* Le grillage protégeant l’ex départ blanc du trou n° 18

GRILLAGE **- Trou n° 5** :

Durant le jeu du trou n°5, lorsque le grillage protégeant le départ du 6 interfère directement avec la « *ligne de jeu »*, le joueur peut en **option additionnelle** dropper une balle sans pénalité dans la **Dropping Zone** à Gauche.

MAIS ce dégagement n’est autorisé que si la balle en jeu repose plus près du trou que la position de la DZ. RLocale Type E6

ZONES A PENALITE – R. 17

Trou n° 5 & 6 : Les « *Zones à Pénalité »* sont délimitées en jaune.

Trou n° **8** : La zone à pénalité est délimitée en rouge. Nouveauté : **le jeu n’y est plus interdit**. Les joueurs désirant jouer la balle dans la zone à pénalité, sont toutefois invités à la plus grande prudence

La Règle locale type E3 s’applique : on place à une Longueur de club

**Temps de jeu** : Le Comité a établi un temps de jeu limite à **4h22**.

Le recording se fait au secrétariat en présence des 3 joueurs/ses.

**Pénalité pour infraction à une règle locale : *pénalité générale***

**Golf de La Nivelle : 05 59 47 18 99**